



AVIS DE CONVOCATION

Le 2 septembre 2026

Aux parents de l'école Marie-Soleil-Tougas

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 102 de la loi sur l'instruction publique, vous êtes convoqués à une assemblée générale de parents qui se tiendra :

Le mercredi 9 septembre 2026 à compter de 19 h

Lieu : École Marie-Soleil-Tougas

Local : service de garde

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2025.
5. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation de parents (OPP).
6. Conseil d'établissement
 - 6.1 Présentation des principaux sujets traités en 2025-2026.
 - 6.2 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement :
 - 6.2.1 Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur ;
 - 6.2.2 Détermination du nombre de postes en élection ;
 - Trois postes de 2 ans
 - Un poste 1 an
 - Membres substitués
 - 6.2.3 Mise en candidature ;
 - 6.2.4 Élection des représentants des parents ;
 - 6.2.5 Désignation des représentants des parents.
7. Comité de parents
 - 7.1 Présentation des principaux dossiers de l'année précédente.
 - 7.2 Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents.
8. Organisme de participation des parents (OPP)
 - 8.1 Décision de formation d'un OPP pour 2026-2027 (facultatif);
 - 8.2 Détermination d'un nom de l'OPP;
 - 8.3 Détermination de la composition de l'OPP;
 - 8.4 Élection des membres;
 - 8.5 Définition des règles de fonctionnement de l'OPP.
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée générale
 - 10.1 Date pour la première rencontre pour les membres du conseil d'établissement.